



**CONSEIL EN PROJETS PROFESSIONNELS**

**CONSEIL EN ORIENTATION**

**COACHING SCOLAIRE**

**ACCOMPAGNEMENT A LA RETRAITE**

## Table des matières

Présentation de la société Optalys.....	2
Qu'est-ce que le conseil en projets professionnels ? .....	3
Comment se déroule un accompagnement de projet professionnel ? .....	3
La phase préliminaire .....	3
La phase d'investigation.....	3
La phase de conclusion .....	3
Le suivi.....	3
Nombre de séances.....	4
Durée des séances.....	4
Fréquence des séances .....	4
Tarifs.....	5
Qu'est-ce que le conseil en orientation ? .....	6
Comment se déroule un accompagnement en orientation ? .....	6
La phase préliminaire .....	6
La phase d'investigation.....	6
La phase de conclusion .....	6
Le suivi.....	6
Nombre de séances.....	7
Durée des séances.....	7
Fréquence des séances .....	7
Tarifs.....	7
Qu'est-ce que le coaching scolaire ?.....	8
Comment se déroule un coaching scolaire ? .....	8
La phase préliminaire .....	8
La phase de coaching .....	8
La phase de conclusion .....	8
Le suivi.....	8
Nombre de séances.....	9
Durée des séances.....	9
Fréquence des séances .....	9
Tarifs.....	9
Qu'est-ce que l'accompagnement à la retraite ? .....	10
Comment se déroule un accompagnement à la retraite ?.....	10
La phase préliminaire .....	10
La phase d'investigation.....	10
La phase de conclusion .....	10
Le suivi.....	10
Nombre de séances.....	11
Durée des séances.....	11
Fréquence des séances .....	11
Tarifs.....	11
Votre conseiller.....	12
Quelques éléments de biographie .....	12
Diplômes .....	12
Certifications .....	12
Règles et déontologie .....	13
Les engagements du conseiller vis à vis du bénéficiaire .....	13
Les engagements du bénéficiaire vis à vis du conseiller .....	13



## Présentation de la société Optalys

Optalys est une SAS, créée en octobre 2003, enregistrée au registre du commerce de Créteil.

Sa mission est le conseil. Dans un premier temps il s'est agi de conseil en management, organisation et informatique auprès des entreprises. Puis elle s'est spécialisée dans l'accompagnement des personnes, et plus particulièrement pendant les phases d'évolution importantes comme le changement de voie professionnelle, la scolarité et l'orientation et la préparation à la retraite. Ainsi, la société Optalys intervient dans 4 domaines :

- L'accompagnement de projets professionnels
- Le coaching d'orientation
- Le coaching scolaire
- La préparation à la retraite

Nos clients sont essentiellement des particuliers, de tous âges et de tous secteurs d'activité. Nous intervenons également auprès des entreprises, pour un accompagnement individuel de salariés souhaitant donner une nouvelle orientation à leur carrière ou simplement faire un point.

Notre cabinet est situé au 38 boulevard Gambetta à Nogent sur Marne (rez-de-chaussée gauche).

Vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse suivante : [isabelle.roche@optalys.fr](mailto:isabelle.roche@optalys.fr). Laissez-nous vos coordonnées, nous vous rappellerons.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter notre site : [www.optalys.fr](http://www.optalys.fr)

## Qu'est-ce que le conseil en projets professionnels ?

Le conseil en projets professionnels est un accompagnement permettant d'aider une personne à faire le point sur sa situation professionnelle, puis à construire son projet d'évolution, grâce à un travail conjoint sur ses motivations et ses compétences, ainsi que sur le marché du travail et des formations. Il s'adresse à des personnes de tout âge, aussi bien en activité qu'à la recherche d'un emploi, et ce quel que soit le secteur d'activité et le niveau de qualification. Ce travail débouche sur un projet professionnel réaliste, composé d'étapes datées dans le temps, assorti si besoin d'un projet de formation ou de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

## Comment se déroule un accompagnement de projet professionnel ?

L'accompagnement de projet professionnel comprend plusieurs phases :

### La phase préliminaire

L'accompagnement débute par une analyse des besoins et des attentes du bénéficiaire, ainsi qu'une présentation de la démarche et des techniques qui vont être utilisées par le conseiller.

### La phase d'investigation

Il se poursuit par la mise en évidence des motivations et intérêts professionnels du bénéficiaire, tout d'abord en analysant son parcours scolaire, professionnel et extra-professionnel, puis à travers un inventaire d'intérêts professionnels (Strong®). Le bénéficiaire procède ensuite avec l'aide de son conseiller à une analyse de ses compétences et aptitudes. En fonction de ces éléments, le bénéficiaire construit un projet principal et un projet alternatif, en mettant en regard ses aspirations, ses intérêts, ses traits de personnalité, ses compétences, avec le référentiel des métiers, les compétences requises, les moyens existants pour acquérir les compétences nécessaires (formations de tous types, VAE, ...), les financements possibles, le marché du travail. Si besoin, il travaillera avec son conseiller sur les techniques de recherche d'emploi, rédaction de CV, de lettres de motivation, l'entraînement à l'entretien d'embauche.

### La phase de conclusion

Les grandes étapes du projet principal et du projet alternatif sont identifiées et planifiées pour celles qui peuvent l'être. Un document de synthèse est rédigé par le conseiller et soumis à la validation du bénéficiaire.

### Le suivi

Dans les mois qui suivent la phase de conclusion, le conseiller reste disponible pour répondre aux questions complémentaires du bénéficiaire, par mail, ou à travers de nouvelles séances s'il s'agit de retravailler sur une partie du projet, suite à une évolution de la situation du bénéficiaire.

### Nombre de séances

Le projet se construit au fil des séances, et selon son avancement, le contenu et le nombre de séances peut varier. Il s'agit en effet d'un accompagnement sur mesure, adapté à chaque bénéficiaire. Toutefois, pour donner un ordre d'idée, voici la trame la plus courante d'un accompagnement de projet professionnel :

- Phase préliminaire : ..... 1 séance
- Phase d'investigation :
  - o Analyse des motivations et intérêts professionnels : ..... 2 séances
  - o Analyse des compétences : ..... 1 séance
  - o Construction du projet (recherche d'informations sur les métiers retenus, analyse de propositions de postes, définition des compétences acquises et à acquérir, recherche de formations, élaboration du CV, rédaction de lettres de motivations, réponse à des annonces, entraînement à l'entretien d'embauche, rédaction de demandes auprès d'organismes de formation, de demandes de financement, de VAE, planification des étapes, ...) : ..... 1 à 3 séances
- Phase de conclusion : ..... 1 séance

### Durée des séances

La durée habituelle des séances est de 1h30, sauf la première et la dernière qui sont plus courtes (environ 1h).

### Fréquence des séances

Afin d'avancer de manière optimale dans la construction du projet, l'idéal est un rythme d'une séance toutes les deux semaines. Ceci est modulable en fonction des congés et de l'avancement des recherches du bénéficiaire. En effet, il est important de noter que le bénéficiaire doit effectuer un travail personnel tout au long de l'accompagnement (réponse au questionnaire d'intérêts professionnels, prises d'informations sur les métiers, recherches de formations, ...). En moyenne, ce temps de travail est estimé à 10h.

## Tarifs<sup>1</sup>

Séance préliminaire : .....	30€
Autres séances à l'unité : .....	120€
Package 1 (4 séances) :	
analyse motivations et intérêts + analyse	
compétences + séance de conclusion : .....	430€
Package 2 (7 séances) :	
Package 1 + 3 séances de travail sur le projet : .....	715€
Questionnaire MBTI® + debriefing seul : .....	200€
Questionnaire Strong® + debriefing seul : .....	150€

*Les prix s'entendent TTC (TVA de 20% incluse).*

---

<sup>1</sup> *Entreprises : nous consulter*

## Qu'est-ce que le conseil en orientation ?

Le conseil en orientation est un accompagnement permettant d'aider un jeune à construire son projet pour sa vie professionnelle future, grâce à un travail conjoint sur ses motivations et ses compétences, ainsi que sur les différentes filières de formation et le marché du travail. Il s'adresse aux collégiens, lycéens et étudiants, quel que soit leur niveau d'études, qu'ils soient actuellement scolarisés ou aient arrêté leurs études. Ce travail débouche sur un projet d'orientation précis, inscrit dans la réalité de l'offre de formation actuelle.

## Comment se déroule un accompagnement en orientation ?

L'accompagnement en orientation comprend plusieurs phases :

### La phase préliminaire

L'accompagnement débute par une analyse des besoins et des attentes du jeune, ainsi qu'une présentation de la démarche et des techniques qui vont être utilisées par le conseiller. Cet entretien peut se faire avec ou sans les parents, selon leur souhait et celui du jeune.

### La phase d'investigation

Il se poursuit par la mise en évidence des motivations et intérêts professionnels du bénéficiaire, tout d'abord en analysant son parcours scolaire et ses activités extra-scolaires, puis à travers un inventaire d'intérêts professionnels (Strong®). Le jeune procède ensuite avec l'aide de son conseiller à une analyse de ses compétences et aptitudes. En fonction de ces éléments, le jeune prend connaissance avec l'aide du conseiller du contenu des différents métiers identifiés comme pouvant potentiellement lui convenir (consultation de documentation, vidéos, rencontre de professionnels, portes ouvertes, ...). Lorsque son projet s'est affiné, il regarde, toujours avec l'appui du conseiller, les filières de formation pouvant conduire au(x) métier(s) qui l'intéressent. Ces séances ont lieu entre le jeune et le conseiller, en tête à tête.

### La phase de conclusion

Les différentes pistes d'orientation sont reprises et les étapes menant vers l'intégration d'une des formations retenues sont formalisées dans un planning (par exemple, les dates de saisie des choix dans APB (ou équivalent), leur ordonnancement, les dates d'inscription à des concours, les dépôts de dossiers). Un document de synthèse est rédigé par le conseiller et soumis à la validation du jeune, afin qu'il garde une trace concrète de ce travail. Cette séance peut s'effectuer en présence des parents s'ils le souhaitent et si le jeune est d'accord.

### Le suivi

Dans les mois qui suivent la phase de conclusion, le conseiller reste disponible pour répondre aux questions complémentaires du jeune, par mail, ou à travers de nouvelles séances s'il y a besoin d'approfondir certains points ou d'envisager une nouvelle piste d'orientation.

### Nombre de séances

Le projet d'orientation se construit au fil des séances, et selon son avancement et le besoin du bénéficiaire, le contenu et le nombre des séances peut varier. Il s'agit en effet d'un accompagnement sur mesure, adapté à chaque bénéficiaire. Toutefois, pour donner un ordre d'idée, voici la trame la plus courante d'un accompagnement en orientation :

- Phase préliminaire : ..... 1 séance
- Phase d'investigation :
  - o Analyse des motivations et intérêts professionnels : ..... 2 séances
  - o Exploration des pistes envisagées : ..... 1 à 2 séances
- Phase de conclusion : ..... 1 séance

### Durée des séances

La durée habituelle des séances est de 1h30, sauf la première et la dernière qui sont plus courtes (environ 1h).

### Fréquence des séances

Afin de bien avancer dans l'élaboration du projet d'orientation, l'idéal est de mener les deux séances consacrées à l'analyse des motivations et des intérêts professionnels de manière rapprochée, à une ou deux semaines d'intervalle. Les séances suivantes peuvent être plus espacées, en fonction du temps qu'il faut au jeune pour prendre des informations sur les différents métiers et de façon à ce qu'il puisse mûrir son projet tranquillement. Le jeune devra en effet mener des actions de son côté pour avancer sur son projet (aller à des journées portes ouvertes, consulter des sites d'information, rencontrer des professionnels du ou des métiers qui l'intéressent, ...).

### Tarifs

Séance préliminaire : .....	30€
Autres séances à l'unité : .....	120€
Package (4 séances) :	
analyse motivations et intérêts + analyse talents et aptitudes + séance de conclusion : ...	430€
Questionnaire Strong® + debriefing seul : .....	150€

*Les prix s'entendent TTC (TVA de 20% incluse).*



## Qu'est-ce que le coaching scolaire ?

A la demande des parents, le coach scolaire intervient auprès d'un enfant ou d'un adolescent scolarisé pour l'aider dans sa relation à l'école au sens large. Il ne s'agit pas d'une thérapie, ni de soutien scolaire, mais d'un accompagnement vers un objectif dans des domaines aussi variés que la motivation, l'estime de soi, les difficultés relationnelles avec les parents, les amis ou le personnel éducatif, le stress, la préparation d'examens, d'oraux, de concours, les méthodes de travail, la gestion du temps, apprendre à apprendre. Le but est d'aider le jeune à réaliser son plein potentiel, de l'amener à trouver du plaisir dans ses études, et de lui donner des clés qui le mèneront vers son autonomie.

## Comment se déroule un coaching scolaire ?

L'accompagnement en orientation comprend plusieurs phases :

### La phase préliminaire

Un premier entretien réunit au moins un parent, le jeune et le coach scolaire. Son but est de définir le besoin du jeune, son objectif. Il permet au coach d'obtenir les éléments de contexte nécessaires à la définition de son intervention et d'expliquer aux parents et au jeune le travail qu'il envisage. Dans certains cas, sur demande des parents, le coach peut rencontrer un des professeurs de l'enfant.

### La phase de coaching

Les séances de coaching proprement dit se déroulent à deux : le jeune et le coach. Le coach accompagne son jeune client pour l'amener à son objectif. La variété des demandes et la spécificité de chaque jeune implique l'utilisation d'outils très variés, adaptés en fonction du contexte de chaque séance. Les parents peuvent demander un point à tout moment, mais ne peuvent pas assister à ces séances.

### La phase de conclusion

Lorsque le coach, le jeune, et/ou les parents estiment que l'objectif est atteint, une dernière séance est organisée dans la même configuration que la première, afin de retracer le travail qui a été fait et les évolutions qui en ont découlé.

### Le suivi

Dans les mois qui suivent la phase de conclusion, le coach reste disponible pour répondre aux questions complémentaires du jeune et des parents, par mail, ou à travers de nouvelles séances s'il y a besoin d'approfondir certains points.

### Nombre de séances

Les types d'intervention étant très variés, il n'est pas possible d'indiquer un nombre de séances standard pour un coaching scolaire. Tout coaching comprendra une séance préliminaire et une séance de conclusion. Le travail pourra aussi bien durer deux ou trois séances (par exemple pour préparer un oral d'examen) que dix séances ou plus (par exemple pour un coaching de fond portant sur la motivation, l'organisation, le rapport à l'école).

### Durée des séances

La durée des séances dépend du type de demande et de l'âge de l'enfant ou du jeune. Pour un travail sur la méthodologie de travail, apprendre à apprendre, et particulièrement pour les enfants jeunes, la séance durera 1h. Pour un travail sur la motivation, la relation à l'école, la préparation aux examens, et particulièrement pour les adolescents et jeunes adultes, une séance durera plutôt 1h30.

### Fréquence des séances

La fréquence va également dépendre de la demande et de l'âge de l'enfant ou du jeune. L'idée est de trouver un compromis entre une surcharge d'activité par rapport à son emploi du temps et le risque d'oubli d'une séance sur l'autre. De même, si la demande est ponctuelle et urgente (régler un problème à un moment donné, préparer un oral qui arrive dans quelques jours), les séances devront être plus rapprochées que s'il s'agit d'un travail de fond sur la motivation ou la gestion du stress par exemple. La fréquence des séances pourra aller d'une séance par semaine à une par mois.

### Tarifs

Séance préliminaire : .....	30€
Séances d'1h : .....	75€
Séance d'1h30 : .....	100€

*Les prix s'entendent TTC (TVA de 20% incluse).*

## Qu'est-ce que l'accompagnement à la retraite ?

Le passage à la retraite constitue un grand changement dans la vie d'une personne. Les aspects juridiques et financiers sont importants, construire un projet de retraite comme on a pu construire un projet professionnel l'est également. C'est en cela que consiste notre offre d'accompagnement à la retraite. Celle-ci constitue en effet un moment privilégié pour réaliser des rêves, mettre en place des actions que l'on a repoussées, souvent faute de temps, trouver un moyen de vivre selon ses valeurs les plus profondes. La démarche est semblable à celle de construction d'un projet professionnel, avec un travail sur les motivations, les valeurs, les compétences et les aptitudes, puis l'identification de pistes et leur approfondissement. L'accompagnement à la retraite s'adresse à des personnes en fin de carrière ou retraitées. Le travail débouche sur un projet concret, avec des étapes de mise en œuvre clairement identifiées.

## Comment se déroule un accompagnement à la retraite ?

L'accompagnement à la retraite comprend plusieurs phases :

### La phase préliminaire

L'accompagnement débute par une analyse des besoins et des attentes du bénéficiaire, ainsi qu'une présentation de la démarche et des techniques qui vont être utilisées par le conseiller.

### La phase d'investigation

Il se poursuit par la mise en évidence des motivations, des intérêts et des valeurs du bénéficiaire, tout d'abord en analysant son parcours professionnel et extra-professionnel, puis éventuellement à travers un inventaire d'intérêts professionnels (type RIASEC) ou un questionnaire de personnalité (MBTI®). Le bénéficiaire procède ensuite avec l'aide de son conseiller à une revue de ses compétences et aptitudes. En fonction de ces éléments, le bénéficiaire construit son projet pour la retraite, en mettant en regard ses aspirations, ses intérêts, ses valeurs, ses traits de personnalité, ses compétences, avec les différentes possibilités s'offrant à lui (intégrer une association, faire du sport, de l'art, créer une entreprise, occuper un emploi, voyager, changer de logement, dispenser de la formation, être tuteur, ...). Il définira ensuite avec l'aide de son conseiller les moyens à mobiliser pour mettre en œuvre son projet (prises de contact, démarches de création d'entreprise, reprise d'études, inscriptions à des organismes, des associations, ...).

### La phase de conclusion

Les grandes étapes du projet sont identifiées et planifiées pour celles qui peuvent l'être. Un document de synthèse est rédigé par le conseiller et soumis à la validation du bénéficiaire.

### Le suivi

Dans les mois qui suivent la phase de conclusion, le conseiller reste disponible pour répondre aux questions complémentaires du bénéficiaire, par mail, ou à travers de nouvelles séances s'il s'agit de retravailler sur une partie du projet, suite à une évolution de la situation du bénéficiaire.

## Nombre de séances

Le projet se construit au fil des séances, et selon son avancement, le contenu et le nombre de séances peut varier. Il s'agit en effet d'un accompagnement sur mesure, adapté à chaque bénéficiaire. Toutefois, pour donner un ordre d'idée, voici la trame la plus courante d'un accompagnement d'un accompagnement à la retraite :

- Phase préliminaire : ..... 1 séance
- Phase d'investigation :
  - o Analyse des motivations, intérêts, valeurs : ..... 2 séances
  - o Analyse des compétences et aptitudes : ..... 1 séance
  - o Construction du projet (recherche d'informations sur les pistes retenues, préparation de dossiers d'inscription, démarche de création d'entreprise, ...) : ..... 1 à 2 séances
- Phase de conclusion : ..... 1 séance

## Durée des séances

La durée habituelle des séances est de 1h30, sauf la première et la dernière qui sont plus courtes (environ 1h).

## Fréquence des séances

Le rythme est à la main du bénéficiaire, en fonction du délai qu'il se donne pour aboutir, de sa date de retraite si elle n'est pas déjà effective, et de son emploi du temps. En général, les séances sont espacées de 15 jours à un mois. A noter que le bénéficiaire doit effectuer un travail personnel tout au long de l'accompagnement (réponse aux éventuels questionnaires d'intérêts professionnels et/ou de personnalité, prises d'informations sur les pistes envisagées, recherches de formations, initialisation de démarches, ...).

## Tarifs<sup>2</sup>

Séance préliminaire : .....	30€
Autres séances à l'unité : .....	120€
Package 1 (4 séances) :	
analyse motivations et intérêts + analyse	
compétences + séance de conclusion : .....	430€
Package 2 (6 séances) :	
Package 1 + 2 séances de travail sur le projet : ..	615€
Questionnaire MBTI® + debriefing seul : .....	200€
Questionnaire Strong® + debriefing seul : .....	150€

*Les prix s'entendent TTC (TVA de 20% incluse).*

<sup>2</sup> *Entreprises : nous consulter*

## Votre conseiller

### Quelques éléments de biographie

Après une formation supérieure en informatique et 16 ans passés à manager des équipes dans ce domaine au sein d'une grande banque, Isabelle roche a créé la société Optalys en 2003. En parallèle à ses missions de conseil en management, organisation et informatique, elle s'est formée à différents aspects des sciences humaines : détentrice d'une licence de psychologie, elle s'est également formée au coaching, à l'accompagnement de projets professionnels et bilans de compétences, à l'utilisation de questionnaires de personnalité et d'évaluation des intérêts professionnels, au coaching scolaire. Ayant expérimenté elle-même un changement de voie professionnelle, une création d'entreprise ainsi qu'une reprise d'études à l'âge adulte, et forte d'une longue expérience en management et d'une bonne connaissance du monde de l'entreprise, elle pourra vous faire profiter des enseignements qu'elle a tirés de son parcours. Elle est par ailleurs maman de trois enfants, scolarisés dans l'enseignement secondaire et supérieur. Passionnée par les relations humaines, elle se mettra à votre écoute avec bienveillance, dans le but de vous aider à atteindre vos objectifs.

### Diplômes

- Maîtrise d'informatique appliquée à la gestion des entreprises (MIAGe)  
*Paris 9 Dauphine*
- Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en informatisation des entreprises  
*Paris 9 Dauphine*
- Licence de psychologie  
*Paris 8 Saint-Denis*

### Certifications

- Conseiller en projets professionnels et bilan de compétences  
*Institut Repère Paris*
- Coach professionnel (RNCP niveau 2)  
*Institut Repère Paris*
- Praticien PNL  
*Institut Repère Paris*
- Praticien MBTI® (questionnaire de personnalité)  
*OPP France*
- Praticien Strong® (questionnaire d'intérêts professionnels)  
*OPP France*

## Règles et déontologie

### Les engagements du conseiller vis à vis du bénéficiaire

1. Le conseiller s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir de sa formation et de son expérience.
2. Le conseiller s'astreint au secret professionnel et s'engage à ne pas transmettre à des tiers, quels qu'ils soient et sous aucun prétexte, les informations portées à sa connaissance lors des séances de travail, ainsi que les documents de synthèse écrits.
3. Le conseiller pratique une écoute bienveillante et apporte au bénéficiaire son aide sans le juger dans quelque domaine que ce soit.
4. Le conseiller se tient au courant de l'actualité de sa profession et des professions des sciences humaines connexes à celle-ci. Il prend de son temps pour continuer à se former afin de garantir à ses clients le plus haut niveau de compétence et de qualité d'accompagnement.
5. Le conseiller dispose d'un lieu de supervision et y a recours régulièrement et occasionnellement chaque fois qu'une situation rencontrée l'exige.
6. Conscient de sa position, le conseiller s'interdit d'exercer tout abus d'influence de quelque nature que ce soit.
7. L'accompagnement de projet et le coaching sont des techniques de développement professionnel et personnel. Le conseiller laisse de ce fait toute la responsabilité de ses décisions au bénéficiaire.
8. Le conseiller adapte son intervention dans le respect des étapes de développement et d'avancement du projet du bénéficiaire.
9. Le conseiller prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du bénéficiaire, le développement professionnel et personnel du bénéficiaire, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.
10. Le conseiller reste disponible par mail pour les demandes ponctuelles des bénéficiaires, pendant ou après la mission qui lui a été confiée, et ce à titre gratuit.
11. Le conseiller se doit d'être attentif à la signification et aux effets du lieu de la séance d'accompagnement.
12. En cas de report de rendez-vous, le conseiller en informe le bénéficiaire au minimum 48 heures à l'avance. A défaut, une nouvelle date est choisie d'un commun accord et la séance sera assurée gratuitement par le conseiller.
13. Le conseiller peut refuser la prise en charge d'une mission pour des raisons propres au demandeur ou à lui-même. Il indique dans ce cas un de ses confrères.

### Les engagements du bénéficiaire vis à vis du conseiller

1. Le bénéficiaire est responsable de son engagement personnel dans cette démarche ainsi que de sa disponibilité pour sa mise en œuvre.
2. Le bénéficiaire s'engage à respecter le conseiller dans l'exercice de sa profession et dans ses interventions et lui reconnaît la faculté de choisir la méthode et les outils les plus appropriés pour chaque accompagnement.
3. L'accompagnement de projet et le coaching étant des dispositifs de développement professionnel et personnel, le bénéficiaire a de fait la responsabilité des décisions prises. En aucun cas, le conseiller ne peut être tenu pour responsable des décisions ou non

décisions professionnelles ou personnelles du bénéficiaire pendant la période d'accompagnement ou postérieurement.

4. Le bénéficiaire prend l'engagement d'être ponctuel aux rendez-vous pris avec le conseiller. En cas de retard, la séance sera écourtée, l'heure de fin ne pourra être décalée. La séance sera due dans sa totalité.
5. En cas de report du rendez-vous, le bénéficiaire informe le conseiller au minimum 48 heures à l'avance. A défaut, la séance est considérée comme ayant eu lieu et est donc facturée.